



Répertoire officiel des communes de Suisse

Modifications annoncées 2019

Version du 19.06.2019 (remplace la version du 21.03.2019)

1 Généralités

1.1 Brève description

En vertu de l'art. 19, al. 3 de l'ordonnance du 21 mai 2008 sur les noms géographiques (ONGéo; RS 510.625), les noms et les numéros de communes indiqués dans le répertoire officiel des communes de Suisse ont force obligatoire pour les autorités. L'Office fédéral de la statistique attribue un numéro à chaque commune et établit, gère et publie le répertoire officiel des communes de Suisse (ONGéo, art. 19, al. 1). Celui-ci dresse la liste des modifications de noms de communes approuvées par la Direction des mensurations cadastrales (swisstopo) et des modifications annoncées par les services cantonaux compétents (suppression de communes, modifications de limites territoriales et modifications concernant des districts ou toute autre entité administrative comparable d'un canton).

1.2 Structure

Le répertoire officiel des communes de Suisse est subdivisé par canton et par district ou toute autre entité administrative comparable du canton (ONGéo, art. 19, al. 2).

1.3 Principales applications

Le répertoire officiel des communes sert de référence pour l'identification et la désignation des communes dans de nombreuses opérations administratives aux niveaux fédéral, cantonal et communal de même que dans le secteur privé.

2 Liste des modifications annoncées

Répertoire officiel des communes

Etat annoncé

Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
BE	873 874 876	Kirchenthurnen Lohnstorf Mühlethurnen			Thurnen	demandé	01.01.2020
BE	937 939	Schwendibach Steffisburg	2	939	Steffisburg	décidé	01.01.2020
BE	981 996	Niederbipp Wolfisberg	2	981	Niederbipp	décidé	01.01.2020
LU	1123 1126	Altishofen Ebersecken	2	1123	Altishofen	décidé	01.01.2020
FR	2111 2116	Villaz-Saint-Pierre La Folliaz	3A	2117	Villaz	décidé	01.01.2020
FR	2185 2213 2221	Corseray Noréaz Prez-vers-Noréaz	3A	2237	Prez	décidé	01.01.2020
GR	3901 3926	Chur Maladers	2	3901	Chur	approuvé	01.01.2020
AG	4095 4114	Brugg Schinznach-Bad	2	4095	Brugg	approuvé	01.01.2020
TI	5095 5102 5105 5129 5135	Brione (Verzasca) Corippo Frasco Gebiet "Lavertezzo Valle" der Gemeinde 5112 Lavertezzo Sonogno Vogorno Gebiet "Gerra Valle" der Gemeinde 5138 Cugnasco-Gerra	3A	5399	Verzasca	approuvé	05.04.2020
BE	329 334	Langenthal Obersteckholz			Langenthal	demandé	01.01.2021
BE	867 883	Gurzelen Seftigen				en examen	01.01.2021
BE	879 881	Riggisberg Rümligen			Riggisberg	en examen	01.01.2021
BE	886 936 948	Wattenwil Pohlern Forst-Längenbühl			Wattenwil	en examen	01.01.2021
UR	1204 1214	Bauen Seedorf (UR)			Seedorf (UR)	demandé	01.01.2021
FR	2171 2225	Arconciel Senèdes			Arconciel	demandé	01.01.2021
FR	2291 2302 2306	Alterswil St. Antoni Tafers	2	2306	Tafers	décidé	01.01.2021
VD	5422 5432	Aubonne Montherod	2	5422	Aubonne	décidé	01.01.2021
VS	6031 6036	Bagnes Vollèges	3A	6037	Val de Bagnes	décidé	01.01.2021
VS	6132 6136	Charrat Martigny	2	6136	Martigny	décidé	01.01.2021
VS	6241 6249 6250	Miège Venthône Veyras	3A	6254	Commune de Noble- Contrée	décidé	01.01.2021
VD	5421 5478 5494 5500 5625 5644	Apples Cottens (VD) Pampigny Sévery Bussy-Chardonney Reverolle	3A	5656	Hautemorges	décidé	01.07.2021

Répertoire officiel des communes - Modifications annoncées - Version du 19.06.2019
Répertoire officiel des communes
Etat annoncé

Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
VD	5511 5513	Assens Bioley-Orjulaz			Assens	demandé	01.07.2021
BE	432 434 441 443 445	Cormoret Courtelary Renan (BE) Saint-Imier Sonvilier			Erguël	demandé	01.01.2022
AG	4301 4302 4306 4308 4314 4315 4316 4317 4322 4323	Baldingen Böbikon Fisibach Kaiserstuhl Mellikon Rekingen (AG) Rietheim Rümikon Wislikofen Bad Zurzach			Zurzach	demandé	01.01.2022
ZH	21 30 31 32 33 39	Adlikon Andelfingen Henggart Humlikon Kleinandelfingen Thalheim an der Thur				en examen	
BE FR	661 2275	Clavaleyres Murten			Murten	décidé	
LU	1022 1030	Altwis Hitzkirch				en examen	
LU	1130 1151	Gettnau Willisau				en examen	
FR	2174 2175 2183 2196 2197 2198 2206 2208 2228	Avry Belfaux Corminboeuf Fribourg Givisiez Granges-Paccot Marly Matran Villars-sur-Glâne				en examen	
SO	2423 2429	Gänsbrunnen Welschenrohr				en examen	
SO	2498 2499	Rohr (SO) Stüsslingen				en examen	
AI	3103 3105	Rüte Schwende				en examen	
SG	3372 3375 3378	Hemberg Oberhelfenschwil Neckertal				en examen	
GR	3703 3705 3707 3708	Casti-Wergenstein Donat Lohn (GR) Mathon				en examen	
GR	3901 3941	Chur Haldenstein				en examen	
GR	3985 3987	Sumvitg Trun				en examen	
AG	4001 4004 4010 4012 4013	Aarau Densbüren Oberentfelden Suhr Unterentfelden				en examen	
AG	4094 4096 4097 4167	Bözen Effingen Elfingen Hornussen				en examen	

Répertoire officiel des communes - Modifications annoncées - Version du 19.06.2019

Répertoire officiel des communes

Etat annoncé

Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
TI	5061 5079	Airolo Quinto				en examen	
TI	5064 5073 5076 5077	Bodio Giornico Personico Pollegio			Sassi Grossi	en examen	
TI	5144 5154 5195 5197 5219	Arogno Bissone Maroggia Melano Rovio				en examen	
TI	5148 5187	Bedano Gravesano				en examen	
TI	5178 5202 5213 5222	Croglio Monteggio Ponte Tresa Sessa			Tresa	demandé	
TI	5203 5233	Morcote Vico Morcote				en examen	
TI	5205 5236	Muzzano Collina d'Oro			Collina d'Oro	demandé	
TI	5304 5307 5309 5310 5315	Bosco/Gurin Campo (Vallemaggia) Cerentino Cevio Linescio			Cevio	en examen	
VD	5788 5805	Essertes Oron				en examen	
VD	5856 5861 5862	Essertines-sur-Rolle Rolle Tartegnin				en examen	
VD	5881 5888	Blonay Saint-Légier-La Chié- saz				en examen	
VD	5886 5891	Montreux Veytaux				en examen	
VS	6211 6217	Collonges Saint-Maurice				en examen	
NE	6407 6412 6458 6485	Corcelles-Cormon- drèche Peseux Neuchâtel Valangin			Neuchâtel	demandé	
NE	6431 6436	Les Brenets Le Locle				en examen	
JU	6703 6712	Bourrignon Develier				en examen	
JU	6743 6744	Les Breuleux La Chaux-des-Breuleux			Les Breuleux	en examen	

Territoires spéciaux non attribués à une commune: la forêt cantonale de Galm et les comunanze

La forêt cantonale de Galm et les comunanze sont prises en compte dans le système de numérotation de l'OFS, bien qu'il ne s'agisse pas de communes. En leur attribuant un numéro dans ce système, on entend relever dans les statistiques, systèmes d'information géographique, etc, la totalité du territoire suisse, parties cantonales de lac incluses.

Un nombre important de communes ayant fusionné ces dernières années, il s'agit de modifier les numéros attribués aux régions concernées au 1er janvier 2004 afin de disposer dans les districts de nouveaux numéros pour les communes qui ont fusionné.

Le tableau ci-après présente les anciens et les nouveaux numéros attribués à ces territoires spéciaux ne faisant pas partie d'une commune.

Cant.	N° comm.	Nom de la commune	N° comm.	Nom de la commune	Valable dès	Statut
FR	2285	Staatswald Galm	2391	Staatswald Galm	01.01.2004	définitive
TI	5020	C'za Medeglia/Robasacco	5391	C'za Cadenazzo/Monteceneri	01.01.2004	définitive
TI	5238	C'za Corticiasca/Valcolla	5394	C'za Capriasca/Lugano	01.01.2004	définitive

3 Explications concernant la liste des modifications annoncées

3.1 Généralités

Le chapitre 2 contient l'ensemble des modifications du répertoire officiel des communes de Suisse annoncées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), mais pour lesquelles l'OFS n'a pas encore publié d'annonce de mutation officielle.

Les indications sur l'état des communes ne sont définitives que dans la mesure où les modifications correspondantes ont été approuvées par toutes les instances compétentes communales, cantonales et fédérales.

3.2 Statut des modifications annoncées

Le schéma suivant ([représentation schématique des modifications de communes](#)) décrit les étapes, les statuts et l'inscription des fusions de communes dans le document « modifications annoncées ». Il s'applique par analogie aux changements suivants :

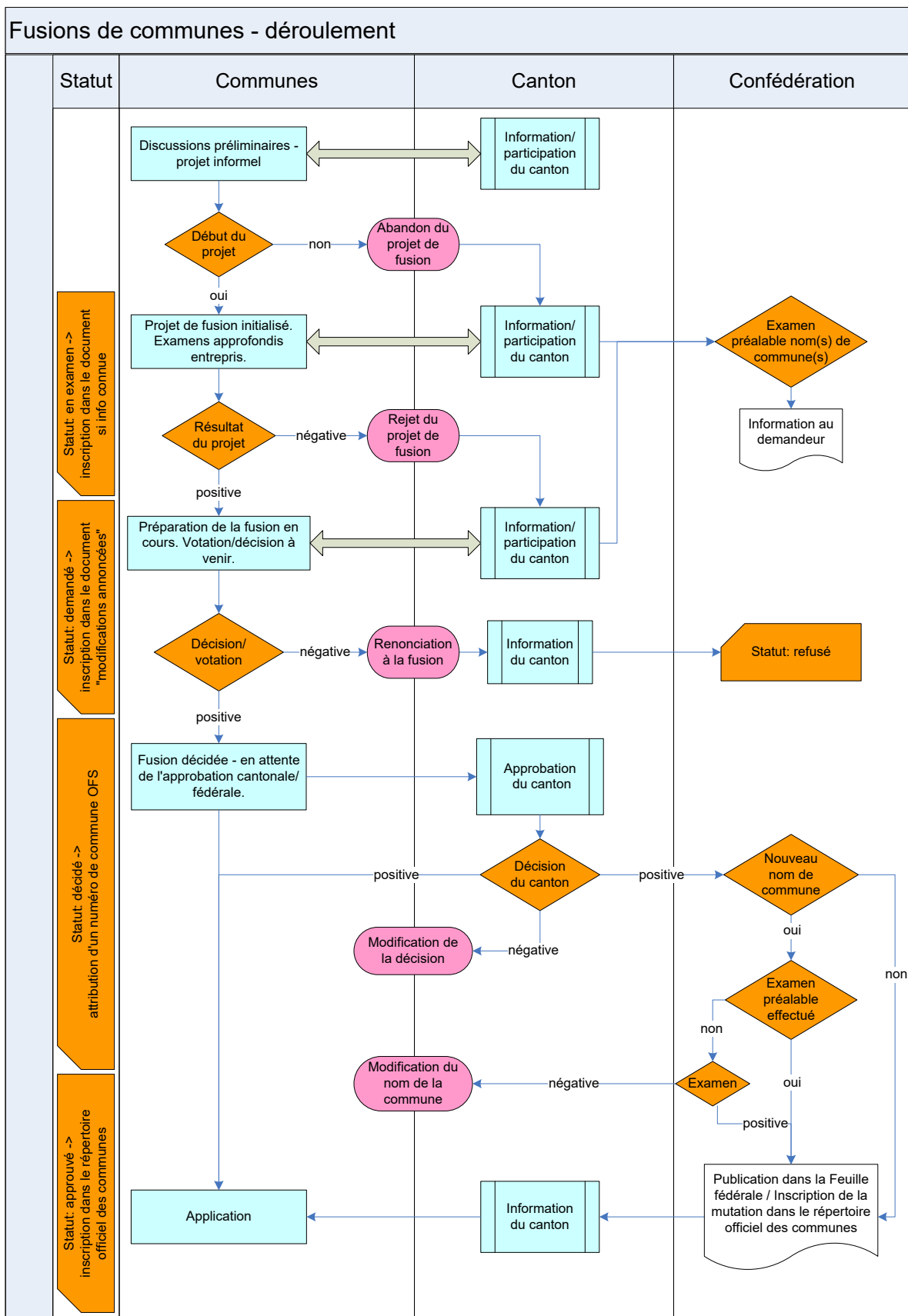
- Modification de noms de communes
- Noms de communes en cas de séparation (scission ou exclusion)
- Modification territoriale entre communes (lorsqu'elle touche des zones habitées)
- Disparition de noms de communes lors d'une fusion (inclusion)
- Modification de noms de districts ou d'entités administratives cantonales comparables
- Modification de l'appartenance de communes à un district ou à une entité administrative cantonale comparable

Statut	Description	Document «Modifications annoncées»
---	Discussions informelles préliminaires, le projet n'a pas encore été lancé officiellement.	Pas d'inscription
en examen	Projet de fusion initialisé. Examens approfondis entrepris.	Inscription facultative (si le projet a été annoncé à l'OFS)
demandé	Préparation de la fusion en cours. Votation/décision à venir.	Inscription obligatoire (avec indication du nouveau nom si connu)
décidé	Fusion décidée - en attente de l'approbation cantonale/fédérale.	Attribution d'un numéro de commune OFS (si le nom est connu)
approuvé	Procédure achevée au niveau cantonal/fédéral, les modifications ont été publiées dans la Feuille fédérale (nom de la commune).	Inscription dans le répertoire officiel des communes préparée
en vigueur	Fusion de communes effectuée	Publiée dans le répertoire officiel de communes
refusé	La mutation a été refusée par la/les commune(s).	Continue de figurer dans le document jusqu'à la prochain annonce annuelle de mutation.

3.3 Examen préalable du nouveau nom d'une commune

Conformément à l'ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo), l'adoption d'un nouveau nom de commune peut être précédée d'un examen préalable. Cet examen préalable, qui peut porter sur différentes variantes de noms, peut intervenir à n'importe quelle étape d'un projet. Les noms qui ont déjà subi un tel examen figurent dans la liste des mutations annoncées (sans signe distinctif), accompagnés du statut correspondant. Le répertoire officiel des communes ne recense que les mutations entrées en vigueur (publiées dans la Feuille fédérale).

3.4 Représentation schématique des modifications de communes



3.5 Autres informations relatives au répertoire officiel des communes

Le portail statistique de l'OFS www.communes.bfs.admin.ch comporte des explications générales ainsi que d'autres documents concernant le répertoire officiel des communes.

Le répertoire officiel des communes de Suisse ainsi que les explications le concernant (fichier Excel) sont disponibles sur Internet à l'adresse www.communes.bfs.admin.ch

Des informations concernant la liste historisée des communes ainsi que la nouvelle application des communes suisses (outil de requête en ligne) sont disponibles sous www.communes.bfs.admin.ch.

Les utilisateurs du répertoire officiel des communes peuvent s'abonner aux « Nomenclatures spatiales – Répertoire officiel des communes » à l'adresse <http://www.news-stat.admin.ch>.

.....

Renseignements:

Section Bâtiments et logements

Tél. : [0800 866 600](tel:0800866600)

e-mail: raumnomenklaturen@bfs.admin.ch

Dokument-ID: be-f-00.04-aag-01